

Commune de Puissalicon

DELIBERATION N° 2024-11
Vote du Budget Primitif 2024 de l'Aire de lavage

Convocation du 14/03/2024
Séance du 27/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Michel FARENC, Maire.

Présents : FARENC Michel – FERRE Gérard – LORENTE-AMEN Marie – BLANCOU Hubert – MATHIEU Marjorie – GAU Rose-Marie – KUTTEN Michel – HERNANDEZ Monique – TOUZET Christophe – CRITG Stéphane – VIGOUROUS Jean-Marie – PAGES Cyril
Absents : MISSANA Virginie (pouvoir à FERRE) – DARDAILLON Marine – BRIFFA Eric (pouvoir à VIGOUROUS)
Secrétaire de séance : LORENTE-AMEN Marie

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération 2024-6 portant adoption du compte administratif 2023 de l'Aire de lavage,
Considérant que le budget primitif est voté par nature et par chapitre globalisé,
Considérant que le budget primitif 2024 de l'Aire de lavage est en équilibre réel et sincère en recettes à la somme de 59 374 € et en dépenses à la somme de 59 374 €,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
Vote le budget primitif 2024 de l'Aire de lavage en équilibre réel et sincère par nature et chapitre globalisé comme suit.

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 - charges à caractère général	24 626,00 €	002 - résultat reporté	27 522,67 €
012 - charges de personnel	2 000,00 €	70 - vente de produits	6 603,33 €
67 - charges exceptionnelles	5 000,00 €		
68 - dotations aux provisions	1 000,00 €	75 - autres produits de gestion	100,00 €
022 - dépenses imprévues	2 000,00 €	77 - produits exceptionnels	400,00 €
042 - op d'ordre transfert entre S°	12 374,00 €	042 - op d'ordre transfert entre S°	12 374,00 €
TOTAL DEPENSES	47 000,00 €	TOTAL RECETTES	47 000,00 €

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
040 - op d'ordre transfert entre S°	12 374,00 €	040 - op d'ordre transfert entre S°	12 374,00 €
TOTAL DEPENSES	12 374,00 €	TOTAL RECETTES	12 374,00 €

TOTAL DEPENSES BP	59 374,00 €	TOTAL RECETTES BP	59 374,00 €
--------------------------	--------------------	--------------------------	--------------------

Adopté à l'unanimité

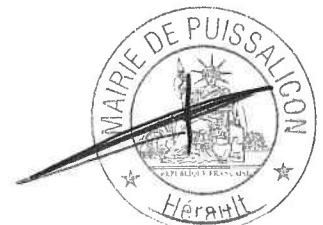
Ainsi délibéré, Pour copie conforme

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Transmission au représentant de l'état le 28/03/2024
Publication sur le site internet de la Commune le 28/03/2024



Marie LORENTE-AMEN
Secrétaire de séance



Michel FARENC
Maire